3 FÉVRIER 2026

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DÉCISIONS FINALES

**BOD/NO/2026/02-01** – **Prorogation de la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur financé par des contributions ciblées des bailleurs :**

Le Conseil d'administration :

1. Rappelle sa décision (BOD/2024/06-01) selon laquelle les contributions nouvelles et complémentaires des bailleurs pourront cibler des pays qui n'ont pas encore atteint leur plafond d'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur, afin de faciliter l'approbation des manifestations d'intérêt.
2. Approuve une prorogation de six mois de la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 pour le Burkina Faso, la Cisjordanie et Gaza, du 31 décembre 2025 au 30 juin 2026.

**BOD/NO/2026/02-02** – **Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Togo :**

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2026/01 DOC 02 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve une allocation de financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour soutenir le « Programme d'appui à la transformation de l'éducation de base » (PATEB), tel que décrit dans la requête soumise, et résumé au tableau 1, sous réserve de :
   a. la disponibilité des fonds ;
   b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles ; et
   c. l'atteinte des déclencheurs du financement complémentaire pour permettre le décaissement des 2 648 070,72 euros.

**Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat**

| Tous les montants sont exprimés en EUR[1] | | |
|---|---|---|
| a. | Allocation d'un financement pour la transformation du système[2] | 13 240 353,60 |
| b. | Allocation demandée (100 %) | 13 240 353,60 |
| c. | **Allocation recommandée par le Secrétariat** | **13 240 353,60** |
| d. | Allocation du financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs[3] – 20 % du financement total | 2 648 070,72 |
| e. | Financement basé sur les résultats | Non |
| f. | Agent partenaire | Agence Française de Développement (AFD) |
| g. | Commission de l'agent partenaire % - montant | 7%- 926 824,75 |
| h. | Durée | 4 ans |
| i. | Date de démarrage prévue | 1er juillet 2026 |
| j. | Date de clôture | 30 juin 2030 |
| k. | Provenance des fonds | Fonds du GPE |

[1] Conformément à la décision du Conseil d'administration BOD/2018/06-10, le pays demandeur a décidé de recevoir le financement en euros. Le taux de change est de 0,85532 euro pour un dollar.

[2] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil en juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation initiale s'élevait à 20,64 millions de dollars.

[3] Le montant du financement complémentaire a été réduit au prorata, conformément à la révision de l'allocation décidée par le Conseil en juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'ancien montant s'élevait à 4,128 millions de dollars.